

### Référence activité

|                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composante 1:</b> Amélioration des infrastructures communautaires et des services de base |
| <b>Sous composante 1.2</b> Soutien au développement communautaire                            |
| 1.2.a Appui aux CV/CQ pour la formulation des PAC incluant le PGES                           |

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT-FIRME POUR LA MOBILISATION DES COMMUNAUTES ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DES COMITES DE VILLAGES ET DE QUARTIERS EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES PLANS D'ACTION COMMUNAUTAIRES INCLUANT LES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD**

**(ACCORD CADRE)**

## TERMES DE REFERENCE

## SOMMAIRE

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| 1. CONTEXTE GENERAL .....                            | 3  |
| 2. CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA MISSION .....           | 5  |
| 3. OBJECTIFS DE LA MISSION .....                     | 6  |
| 3.1. Objectif général.....                           | 6  |
| 3.2. Objectifs spécifiques.....                      | 6  |
| 4. MANDAT DU CONSULTANT.....                         | 7  |
| 5. RESULTATS ATTENDUS.....                           | 9  |
| 6. LIEU DE LA MISSION.....                           | 10 |
| 7. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....                      | 10 |
| 8. DUREE DE LA MISSION .....                         | 10 |
| 9. OBLIGATIONS DU PROMOTEUR (PROLOG/MINDDEVEL) ..... | 11 |
| 10. OBLIGATIONS DU CONSULTANT .....                  | 11 |
| 11. CALENDRIER ET LIVRABLES ATTENDUS .....           | 11 |
| 12. EQUIPE DU CONSULTANT .....                       | 11 |
| 13. MODALITES FINANCIERES .....                      | 13 |
| 14. METHODES DE SELECTION .....                      | 13 |
| 15. CRITERES D'EVALUATION DES CONSULTANTS .....      | 13 |

## 1. CONTEXTE GENERAL

La pauvreté au Cameroun reste importante, avec des inégalités croissantes entre les zones rurales et urbaines, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Alors que le taux de pauvreté moyen national est de 37,5 %, le taux de pauvreté est de 74,3 % dans la région de l'Extrême-Nord et de 67,9 % dans la région du Nord, suivie de la région du Nord-Ouest (55,3 %) et de la région de l'Adamaoua (47,1 %). La persistance ainsi que la concentration géographique de la pauvreté dans certaines régions sont susceptibles d'aggraver les disparités régionales et les inégalités dans le pays à l'avenir, à moins qu'elles ne soient traitées.

L'instabilité et la violence au Cameroun augmentent et se superposent à une pauvreté régionalisée et concentrée. Les causes et les moteurs de fragilité, de conflits et de violence (FCV) au Cameroun sont multiples et ont des caractéristiques régionales différentes. Cependant, dans l'ensemble, il y a une augmentation significative de l'occurrence de la violence contre les civils et de l'occurrence des batailles. Le déplacement dû à la violence continue contre les populations civiles est un autre défi important qui ajoute des couches supplémentaires de complexité.

Les contextes socioéconomiques et de fragilité à multiples facettes au Cameroun appellent une réponse intégrée et holistique pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence dans le pays, tout en renforçant la résilience sociale pour prévenir les conflits et promouvoir la participation active des pauvres et l'inclusion des groupes marginalisés dans le pays.

Le Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) s'aligne sur les efforts du Gouvernement du Cameroun pour renforcer la résilience socioéconomique des populations vulnérables et poursuit la mise en œuvre d'une décentralisation efficace.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 28 septembre 2022, le PROLOG vise à accroître l'accès des communautés aux services sociaux de base et aux infrastructures résilientes aux changements climatiques et à renforcer les capacités locales à gérer les ressources et à fournir efficacement des services. Afin d'atteindre cet objectif global, le projet se focalisera sur les objectifs spécifiques à savoir : (i) renforcement de l'engagement des citoyens pour consolider le contrat social ; (ii) renforcement des organes de gouvernance locale pour la maîtrise d'ouvrage et la prestation des services ; (iii) amélioration de la fourniture des services de base au bénéfice des populations vulnérables, spécialement celles affectées par les conflits ; (iv) soutenir la résilience des communautés et création des opportunités socio-économiques dans les régions impactées par les conflits

Le PROLOG repose sur deux piliers d'intervention clés : (i) les interventions directes au niveau communautaire pour améliorer les infrastructures communautaires et intercommunales et (ii) le renforcement des capacités des entités locales décentralisées. Il combinera le soutien aux efforts de décentralisation avec des engagements de développement ascendants pour renforcer l'autonomie des communautés, y compris pour améliorer et renforcer la résilience climatique des

infrastructures communautaires et l'accès aux services de base. Le Projet couvre six (06) Régions du Cameroun à savoir les Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le PROLOG est exécuté sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL).

Les activités à financer dans le cadre du projet seront articulées autour des composantes suivantes :

**Composante 1 : Amélioration des infrastructures communautaires et des services de base :** Cette composante soutiendra la mise en œuvre d'activités visant à soutenir le développement communautaire en mettant l'accent sur les communautés les plus marginalisées et vulnérables dans les municipalités touchées par le conflit et défavorisées sur le plan socio-économique dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Les trois sous-composantes de cette composante porteront sur :

**Sous-composante 1a : Renforcement des capacités communautaires.** Cette sous-composante soutiendra (i) la sensibilisation des communautés, (ii) la création de comités villageois (CV)<sup>1</sup> là où ils n'existent pas dans les régions ciblées, (iii) la formation aux compétences de base des membres des CV, et (iv) la formation des membres des communautés à la mise en œuvre et à l'entretien des infrastructures communautaires.

**Sous-composante 1b : Appui au développement communautaire.** Cette sous-composante fournira (i) un soutien technique aux CV nouvellement formés et en activité pour développer des plans d'action communautaires (PAC), (ii) un soutien technique aux CV pour sélectionner les infrastructures communautaires prioritaires à financer par la sous-composante (iii) des infrastructures communautaires résistantes au climat.

**Sous-composante 1c : Construction et réhabilitation d'infrastructures intercommunales.** Cette sous-composante financera la construction et la réhabilitation des infrastructures intercommunales qui amélioreront les infrastructures qui relient et profitent à plusieurs communautés (c'est-à-dire les routes intercommunales, les places de marché) et renforceront leur résilience climatique globale.

**Composante 2 : Amélioration du cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et de la capacité des entités décentralisées à fournir des services.** Cette composante permettra de : (i) fournir une assistance technique aux entités centrales et locales pour rendre plus opérationnel le programme de décentralisation aux niveaux institutionnel et politique ; (ii) construire et renforcer la capacité des autorités locales décentralisées à gérer les ressources et à exercer leurs compétences plus efficacement et de manière participative et inclusive.

---

<sup>1</sup> Confère Arrêté N° 00000147/A/MINDDEVEL du 19 Juillet 2023 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Comités de quartier ou de village dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale

**Sous-composante 2a :** Renforcement des capacités institutionnelles à plusieurs niveaux pour la décentralisation. Les activités proposées viseront les institutions et les acteurs centraux et locaux.

**Sous-composante 2.b. : Renforcement des capacités locales de prestation de services.** Cette sous-composante se concentrera sur le renforcement des capacités des municipalités dans les régions ciblées par le projet (~180 municipalités) et des dix conseils régionaux récemment créés pour gérer les ressources qu'ils reçoivent et mettre en œuvre des projets, de manière participative, et pour combler les lacunes en matière de capacités identifiées par les revues du PNDP, notamment dans la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre des projets, et l'entretien des infrastructures. Les ministères centraux principalement concernés du MINDDEVEL, MINEPAT, MINFI et MINMAP (Ministère des Marchés Publics) interviendront dans la mise en œuvre de ces activités selon leur nature.

**Sous-composante 2.c. : Subventions basées sur la performance.** Des subventions pour l'amélioration des performances seront accordées aux CTD sur la base de critères soigneusement conçus pour s'attaquer aux principaux goulets d'étranglement et encourager les résultats.

**Composante 3 : gestion, suivi et évaluation du projet :** Cette composante soutiendra (i) la gestion et l'administration du projet, (ii) le suivi et l'évaluation, et (iii) la gestion des connaissances

**Composante 4 : le CERC (Contingency Emergency Response Component) :** Cette composante établira un fonds d'urgence qui pourra être déclenché en cas de crise d'origine humaine, de crise de santé publique ou de catastrophe naturelle, par la déclaration officielle d'une urgence nationale, ou sur demande officielle d'un des membres du gouvernement du Cameroun.

## 2. CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA MISSION

Le manque de confiance des autorités locales reste très visible dans les collectivités territoriales décentralisées. De manière plus significative, moins de 25% de personnes pensent qu'elles sont libres de dire ce qu'elles pensent du développement et que leurs préoccupations sont prises en compte dans les politiques publiques et les priorités de développement des Communes et des Régions. Il manque un mécanisme qui engage véritablement et systématiquement la population. Le gouvernement reconnaît cette fragilité du contrat social, avec la perte de confiance entre les citoyens et les institutions établies, et se concentre sur l'introduction des mesures de renforcement de la confiance pour un véritable engagement citoyen.

Le PROLOG abordera les interactions entre les communautés d'une part, et les communautés et les autorités municipales et régionales d'autre part. Ces institutions des CTD sont encore très faibles et laissent prospérer des profondes divisions sociales. Les régions cibles du projet sujettes à la FCV restent enfermées dans un cercle d'instabilité et de faible développement. Le Projet compte donc soutenir les voies de sortie de ce cercle en encourageant la coopération entre les groupes sociaux et les communautés pour travailler ensemble autour d'objectifs communs. Le Projet s'appuie sur le potentiel de la décentralisation et de la gouvernance locale

participative pour contribuer à la conception et au développement de politiques publiques plus inclusives, améliorant ainsi le sentiment d'inclusion des communautés locales et contribuant à une réparation progressive du contrat social. Pour ce faire, le PROLOG compte poursuivre et approfondir les dynamiques développées par des interventions antérieures et actuelles en matière de sensibilisation et de structuration des communautés et de planification locale, notamment la création des comités de quartier ou de village CV/CQ, (à la lumière de l'Arrêté N° 00000147/A/MINDDEVEL du 19 Juillet 2023 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Comités de quartiers ou Comités de villages dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale), la formulation des Plans d'Action Communautaires (PAC), l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Plans Régionaux de Développement (PRD) ainsi que le renforcement des capacités à plusieurs niveaux.

Le PROLOG a entamé depuis le mois d'octobre 2024, un diagnostic sommaire sur l'existence des CV/CQ dans la Région de l'Adamaoua ainsi que la formation des Cadres communaux, des Leaders communautaires et des Coordonnateurs des CV/CQ existants dans ladite région. Les formations ont porté sur les thématiques suivantes (i) la création/la redynamisation, l'organisation et le fonctionnement des CV/CQ, (ii) les généralités sur le changement climatique au Cameroun ; les outils d'évaluation des risques liés au climat et (iii) l'évaluation participative des risques liés au climat ; (iv) l'organisation des Assemblées générales ; (v) l'identification, le choix/sélection et priorisation des sous projets. Les activités préliminaires de structuration des CV/CQ conduites par l'Unité de Coordination Régionale de l'Est, sont actuellement engagées dans près de 108 communes du PROLOG.

Les présents termes de référence (TDR) sont préparés en vue du recrutement d'un Consultant-firme pour la mobilisation des communautés et l'accompagnement à la mise en place et/ou la formalisation des Comités de villages et Comités de Quartiers et la structuration/documentation de leurs activités en collaboration avec les municipalités dans le cadre de l'élaboration des plans d'action communautaires incluant les Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans la Région de l'Adamaoua.

Le Consultant sera recruté sur la base d'un Accord-cadre qui définira tous les contours de la prestation, le maximum de communes à couvrir pour la région étant fixé à 27 communes.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

#### **3.1. Objectif général**

L'objectif général de la mission est la mobilisation d'une assistance technique en vue d'accompagner les communautés dans la sensibilisation, la structuration et la planification locale pour la mise en œuvre des activités du PROLOG.

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

Il s'agira de :

- Dresser un diagnostic de l'existence des Comités de quartiers ou Comités de villages, leur fonctionnalité et leur niveau de structuration en matière de mise en place des comités de village ou de quartier (CV/CQ) ;
- Structurer les Comités de Village (CV) ou Comités de Quartier (CQ) conformément à l'Arrêté N° 00000147 du 19 juillet 2023 portant organisation, et fonctionnement des comités villages et quartiers là où ils n'existent pas encore et les redynamiser là où ils sont créés et inactifs;
- Sensibiliser les communautés sur le contenu du projet, les résultats attendus et les modalités de mise en œuvre des activités du projet, en mettant un point d'attention sur les attentes du projet vis-à-vis de la Communauté, notamment l'inclusion de toutes les couches sociales, la prise en compte du genre et des couches vulnérables (réfugiés et déplacés internes), la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, l'inclusion des femmes et des jeunes, etc. ;
- Sensibiliser les communautés sur l'auto évaluation des risques sécuritaires, l'identification des sous projets résilients aux changements climatiques, sur les questions de durabilité (entretien et maintenance des ouvrages...) ;
- Accompagner les CV/CQ à identifier leurs besoins prioritaires en infrastructures ;
- Renforcer les capacités des membres des CV/CQ sur les aspects de gestion simplifiée et les compétences de base ;
- Former les membres des CV/CQ aux compétences de base (capacités organisationnelles et managériales) ;
- Appuyer les communautés à la réalisation des screening climatiques et environnemental ;
- Accompagner les communautés dans la formulation des Plans d'Action Communautaire (PAC) avec évaluation des risques climatiques et élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale ; en leur transférant des capacités en matière de planification locale ; ;
- Accompagner le processus de sélection par les CV/CQ des investissements et infrastructures communautaires prioritaires à soumettre au financement du PROLOG.
- Accompagner les CV/CQ à la maturation des sous-projets.

#### 4. MANDAT DU CONSULTANT

Dans vingt -sept (27) Communes de la Région de l'Extrême-Nord, le consultant retenu sera chargé de l'exécution des tâches qui se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ **Diagnostic des Communes sur l'existence, la mise en place et le fonctionnement des CV/CQ** : Le consultant dressera un diagnostic sur l'existence des Comités de villages ou Comités de quartiers (CV/CQ), leur fonctionnalité et leur niveau de structuration. Le résultat de ce travail permettra de savoir combien des CV/CQ ont été mis en place, combien sont à mettre en place, ceux qui existent mais ne fonctionnent pas et qui demandent une redynamisation, ceux qui existent et fonctionnent tant bien que mal. Toutes ces catégories de CV/CQ auront besoin d'être sensibilisées sur le contenu et les résultats attendus du PROLOG.  
Il convient de préciser qu'un diagnostic sommaire et non exhaustif a été dressé par le PROLOG sur la situation des Comités de villages ou Comités de

quartiers dans l'ensemble des six régions de mise en œuvre des activités du PROLOG. Ce rapport est disponible et le Consultant pourra l'exploiter.

- ✓ **En matière de sensibilisation des communautés :** Au terme de la redynamisation et de la mise en place des CV/CQ, le Consultant procédera à une imprégnation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet dans la région. Il s'agira donc de sensibiliser les communautés sur le contenu du projet, les résultats attendus et les modalités de mise en œuvre des activités du projet au sein de la Communauté en mettant un point d'attention sur les attentes du projet vis-à-vis de la Communauté, notamment l'inclusion de toutes les couches sociales, la prise en compte du genre et des couches vulnérables (réfugiés et déplacés internes) ; la prise en compte des changements climatiques, etc.

Outre la compréhension du projet, la sensibilisation des communautés visera également à les préparer à l'accueil des équipes qui conduiront le diagnostic participatif dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Action Communautaires (PAC).

Pendant cette phase de sensibilisation, le Consultant devra revenir sur des éléments de profil historique afin de rafraîchir le dernier profil historique élaboré lors des différentes enquêtes et consultations participatives passées. Cet examen permettra de revenir brièvement sur les succès et les échecs de ces consultations, de recueillir des informations nouvelles en rapport avec la cohésion sociale ainsi que les mouvements des populations du fait des conflits, des effets récents des changements climatiques. Cet échange permettra de parler du PROLOG et de susciter l'intérêt des populations à participer massivement à ces consultations citoyennes. Cette phase permettra à l'équipe de sensibilisation de recueillir les avis des populations sur les insuffisances des rencontres passées et qui devront être prises en compte lors des consultations à préparer.

- ✓ **En matière de sensibilisation des communes :** Avant d'aller vers les Communautés, le Consultant devra organiser les séances de sensibilisation des membres Communaux. Il devra veiller à ce que le personnel des communes fasse partie de l'équipe de sensibilisation des Communautés. Les actions de sensibilisation au niveau des Communes concerneront notamment : la prise en compte des aspirations des Communautés contenues dans les PAC dans la programmation de leurs activités, conformément aux compétences respectives à elles transférées ; la nécessité de l'implication des CV/CQ dans le choix des infrastructures à financer.
- ✓ **En matière de formation aux compétences de base des membres des CV/CQ :** le Consultant formera les membres des CV et CQ aux thématiques ci-après : (i) une formation sur le choix des besoins de la Communauté en tenant compte des critères du projet; (ii) la prise en compte de la protection de l'environnement dans toutes les initiatives de développement ; (iii) l'intégration du Genre comme moteur de développement par l'intégration des femmes dans tous le processus de développement en leur faisant aussi occuper des postes de responsabilité ; (iv) le suivi-évaluation participatif faisant appel à des outils simples de gestion et de suivi participatif des activités planifiées ; (v) les aspects liés aux violences basées sur le genre (VBG) ; (vi) les changements climatiques et perception de leur manifestation



au niveau local avec manipulation de la matrice de suivi des changements climatiques et autres thématiques identifiées au fil des interventions telles que la cohésion sociale.

Sensibiliser et informer l'ensemble des communautés sur le PROLOG, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre, les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de l'inclusion des femmes, des jeunes et des réfugiés dans les sphères de décision communautaire :

- Former les membres des CV/CQ aux compétences de base (capacités organisationnelles et managériales) ;
- Former les membres des CV/CQ à la mise en œuvre et entretien des infrastructures.

Ces formations seront organisées en regroupant les membres des CV/CQ de manière raisonnable, de façon à ne pas dépasser cinquante (50) participants dans la salle et surtout éviter les déplacements sur de très longues distances (25 kilomètres maximum). Les thématiques devraient être axées sur l'essentiel en utilisant les images ou symboles pour faciliter la compréhension. Les exercices pratiques seront à encourager. Le plan de formation devra être préalablement validé au niveau de l'Unité de Coordination Régionale de l'Extrême-Nord.

- ✓ **En matière d'appui au développement communautaire** : il s'agira pour le Consultant d':
  - Accompagner les communautés dans la formulation des Plans d'Action Communautaires (PAC) avec évaluation des risques climatiques et élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et sociale ;
  - Accompagner le processus de sélection par les CV/CQ des investissements et infrastructures communautaires prioritaires à soumettre au financement du PROLOG.

## 5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les rapports diagnostics sur la mise en place et le fonctionnement des CV/CQ des communautés ciblées sont disponibles ;
- Les CV/CQ sont constitués, structurés et fonctionnels ;
- Une description du processus de sélection des CV/CQ à redynamiser en fonction des critères du projet est élaborée ;
- Le nombre exact de CV/CQ pour ces Communes est connu et présenté sous forme de tableau avec des données désagrégées intégrant l'inclusion sociale (Toutes les couches vulnérables, réfugiés, déplacés, vieillards, personnes à besoins spécifiques, femmes, enfants, peuples autochtones le cas échéant...);
- Un support contenant les axes de sensibilisation des CV/CQ est disponible et servira de document de base pour la formation des Communautés ;
- Les besoins prioritaires en infrastructures sont identifiés par les CV/CQ ;
- Les capacités des membres des CV/CQ sur les aspects de gestion simplifiée et les compétences de base (capacités managériales et organisationnelles) sont renforcées ;

- Les CV/CQ disposent de Plans d'Action Communautaires (PAC) incluant des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Les CV/CQ disposent chacun d'un plan d'investissement et d'infrastructures prioritaires.

## 6. LIEU DE LA MISSION

Le Consultant-Firme travaillera uniquement dans les Communes désignées de la Région de l'Extrême-Nord.

## 7. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

- ✓ **Compréhension des termes de référence** : Le consultant pourra formuler tous les commentaires et suggestions qu'il jugera nécessaires sur les présents termes de référence.
- ✓ **Approche technique et méthodologie** : Le Consultant expliquera sa compréhension des objectifs de la mission tels qu'ils ressortent des Termes de référence (TdR), l'approche technique et la méthodologie qu'il compte adopter pour réaliser les tâches et produire les résultats/rapports attendus, et le niveau de détail de ces rapports.
- ✓ **Programme de travail** : Le Consultant établira un chronogramme de réalisation des activités/tâches principales de la mission, leurs contenus et leurs durées, l'agencement et corrélations, les étapes (y compris les approbations intermédiaires par le Client) et les dates indicatives de remise des rapports. Le programme de travail de la proposition sera cohérent avec l'approche technique et la méthodologie, montrant la compréhension des TdR du consultant et sa capacité à les transcrire en un programme de travail réalisable.

Il soumettra un plan de travail et le canevas de son rapport à l'approbation du commanditaire de l'étude qui pourra le cas échéant, faire des ajustements nécessaires pour la bonne marche de ses travaux et à la satisfaction des parties.

- ✓ **Une discrétion absolue** et le respect des principes de confidentialité indispensables à la réussite de ce type de mission devront être respectés.

Pour la mission, le consultant s'appuiera sur une collecte d'informations et/ou données de sources primaires et secondaires qui sera réalisée auprès de toutes les parties prenantes et capitalisera les travaux qui ont déjà été réalisés en lien avec la thématique.

- ✓ **Accompagnement du consultant** : Pour l'accomplissement de sa mission, le Consultant bénéficiera d'un accompagnement et du suivi du maître d'ouvrage de l'étude, notamment du MINDDEVEL/UGP-UCR/PROLOG ainsi que de ses services déconcentrés.

## 8. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de six (06) mois à compter de la date de notification l'Ordre de services de démarrage.

Le consultant proposera dans son offre un projet de calendrier des activités de la prestation et le déploiement de ses équipes dans les Communes concernées et ce, dans les délais contractuels prescrits.

#### **9. OBLIGATIONS DU PROMOTEUR (PROLOG/MINDDEVEL)**

Le PROLOG mettra gratuitement à la demande du Consultant les documents projet et toute étude et informations disponibles, relatives au projet.

Toutes les fois qu'une communauté devra faire objet de mobilisation et d'accompagnement à la mise en place des Comités de quartiers et de villages en collaboration avec les municipalités, le client transmettra au Consultant-firme les TDR de la mission à réaliser.

#### **10. OBLIGATIONS DU CONSULTANT**

Le Consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission. Les documents mis à sa disposition par le PROLOG sont confidentiels, il ne pourra pas les divulguer.

Le Consultant est tenu de travailler en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination Régionale, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), toutes les parties impliquées dans le développement local, notamment les services déconcentrés du Ministère en charge de la Décentralisation et du développement local, du Ministère de l'économie et de la Planification, les municipalités, les ONG et OSC de développement, les Comités de Villages et Comités de Quartiers et les populations...

Le consultant devra en outre intégrer l'approche participative dans toutes les étapes d'élaboration du PAC.

#### **11. CALENDRIER ET LIVRABLES ATTENDUS**

Le consultant soumettra les livrables qui seront précisés dans les termes de référence à la commande du Client.

#### **12. EQUIPE DU CONSULTANT**

Pour la réalisation de cette étude, le Consultant devra être un Cabinet ayant l'expérience de missions similaires et de même complexité technique.

La structure doit avoir réalisé durant les dix (10) dernières années au moins deux (02) études similaires dans un pays de même niveau de développement que le Cameroun, si ce n'est au Cameroun.

Aussi, la structure disposera d'une équipe qui assurera la supervision, la Coordination de la mission, la revue technique et l'assurance qualité des livrables à soumettre au Client. Cette équipe sera constituée, d'un personnel d'appui composé d'un (01) Chef de Secrétariat, d'un (01) Agent de liaison ou Agent Administratif ; d'un (01) Conducteur, ou de tout autre personnel proposé et justifié par la structure dans la limite du budget disponible.

Au niveau opérationnel, le consultant devra disposer d'une équipe multidisciplinaire et compétente, dotée d'une expérience pertinente pour accomplir la mission. Le personnel clé minimal à mobiliser dans cette équipe est constitué de :

| Poste                        | Qualifications minimales | Domaines de qualification                                                                                         | Expériences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Un Chef de Mission principal | BAC+5 au minimum         | Management, gouvernance locale, droit, sciences sociales, sociologie, anthropologie ou équivalent ;               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier d'une expérience générale d'au moins (10) ans dans les activités d'appui au développement communautaire et de la planification locale, liées soit à la structuration, l'organisation, le fonctionnement des communautés d'activité ;</li> <li>- Avoir participé à la conduite d'au moins trois (03) missions similaires ;</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de la Région sollicitée et de ses communes.</li> </ul> |
| Un Chef de projet            | BAC + 3                  | Développement social, ou en développement communautaire ou équivalente                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins 05 ans d'expérience professionnelle dans le développement local ;</li> <li>- Avoir participé à la conduite d'au moins trois (03) missions similaires ;</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de la Région sollicitée et de ses communes.</li> </ul>                                                                                                                                                               |
| Spécialiste Social           | BAC + 4                  | Science sociale, anthropologie, en sciences sociales, droit, anthropologie, genre ou tout discipline équivalente. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins 05 ans d'expérience professionnelle dans la conduite des études sociales, appui à l'organisation des communautés ;</li> <li>- Avoir participé à la conduite d'au moins deux (02) missions similaires et/ou de structuration des communautés ;</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de la Région sollicitée et de ses communes.</li> </ul>                                                                        |
| Spécialiste genre            | BAC + 2                  | Sciences sociales ou tout domaine pertinent                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins 05 années d'expériences professionnelle générale ; d'au moins cinq (05) ans dans la prévention et/ou réponses VBG/HS/EAS/ au sein des communautés ;</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de la Région sollicitée et de ses communes.</li> </ul>                                                                                                                                                                  |

| Poste                     | Qualifications minimales | Domaines de qualification                                     | Expériences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Animateurs communautaires | BAC + 2                  | En sociologie, anthropologie ou tout autre domaine pertinent. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins 05 d'expériences en animation communautaire ;</li> <li>- Avoir une bonne expérience dans la mobilisation communautaire, les techniques d'approches communautaires ;</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de la Région sollicitée et de ses communes.</li> <li>- Parler au moins deux langues locales.</li> </ul> |

### 13. MODALITES FINANCIERES

Les prestations objet de cette consultation feront l'objet d'un contrat à rémunération forfaitaire sur fonds IDA sur la commande du Maitre d'Ouvrage Délégué, couvrant la totalité des coûts du personnel, des frais de communication et déplacements, d'édition et de production des documents, et tout autre frais encouru par le Consultant dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

### 14. METHODES DE SELECTION

Le Consultant sera recruté conformément aux dispositions du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs 7.11 sur la méthode de sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC), édition septembre 2023.

### 15. CRITERES D'EVALUATION DES CONSULTANTS

Le Consultant doit être une Organisation Non Gouvernementale (ONG), une Structure d'Appui Technique (SAT), une Organisation d'Appui Local (OAL), un Bureau d'Etudes, association ou toute organisation légale justifiant des compétences et expérience(s) avérées dans le domaine. Il/elle sera choisi sur la base des critères suivants :

#### a. Critères généraux :

- Justifier d'une existence juridique et la capacité de contracter ;
- Justifier de la participation du Consultant aux activités d'appui au développement communautaire et disposer des ressources humaines qualifiées, expérimentées et en nombre suffisant ;
- Avoir accompagné avec succès (prestations terminées dans de bonnes conditions) une ou plusieurs Communes dans la structuration des communautés ;
- Justifier de la conduite d'au moins deux (02) missions similaires ;
- Avoir une bonne connaissance de la Région de l'Extrême-Nord et des Communes d'exécution de la mission.

#### b. Critères techniques :

- Institutionnel : disposer d'une implantation géographique dans la Région de l'Extrême-Nord et jouir d'une crédibilité établie auprès des bénéficiaires établis par les attestations de satisfaction pour des prestations réalisées ;
- Financier : disposer d'une trésorerie établie de manière à prendre en charge le préfinancement des activités en attendant le paiement des prestations ;
- Durabilité : pouvoir développer une approche participative (sur la base d'une bonne connaissance du milieu) ;
- Social : comprendre les caractéristiques sociologiques des différentes communautés et avoir un personnel capable de communiquer en langue locale.

**N.B : pour être validé, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :**

- La copie de la première page et la dernière page signée. Ces références devront être claires et lisibles ;
- Les photocopies des procès-verbaux de réception, ou des certificats de bonne fin délivrés par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou attestations de main levée de caution de bonne fin.

**NB : Le Consultant ayant présenté le plus de référence dans les critères susmentionnés sera retenu pour la suite de la procédure.**

#### **c. Qualification et compétence du Chef de Mission**

Le Consultant devra proposer dans son offre, le CV du Chef de Mission qui devra remplir les critères de qualification et d'expérience minimum ci-après :

- Diplôme requis : au moins Bac+5 (5pts) en sciences Management, gouvernance locale, droit, sciences sociales, sociologie, anthropologie ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins (10) ans dans les activités d'appui au développement communautaire et de la planification locale, liées soit à la structuration, l'organisation, le fonctionnement des communautés ;
- Justifier avoir conduit au moins deux (02) missions similaires ;
- Avoir une bonne connaissance de la Région de l'Extrême-Nord et de ses communes.